

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET** : Choix de l'entreprise attributaire pour les travaux de raccordement de 3 nouveaux bâtiments au réseau de chaleur de Hauteville-Lompnes

Séance du 3 juin 2020

L'an deux mille vingt, le trois juin à dix-neuf heures trente, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le vingt-huit mai deux mille vingt, se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents :**

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Sonia ZANI

**Membres absents excusés avec pouvoir : 0**

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 0**

**Membres absents : 0**

**Secrétaire de séance** : Mme Jessie MARIN.

**Soit : 29 présents.**

M. le Maire expose qu'une consultation a lancée en le 20 novembre 2019 sur la plateforme dématérialisée de la Voix de l'Ain et sur le journal « La Voix de l'Ain » du 22 novembre 2019, pour choisir une entreprise qui réaliserait les travaux de raccordement au réseau de chaleur d'Hauteville-Lompnes de 3 nouveaux bâtiments.

Les candidats avaient jusqu'au 10 janvier 2020 à 12h00 pour apporter leur réponse à cette consultation. La commission MAPA s'est réunie le 12 mars 2020 pour examiner les réponses à la consultation.

**Ouverture des plis**

Si 13 entreprises ont téléchargé un dossier de consultation, seules deux entreprises ont remis leur candidature et leur offre technique et financière :

- ↳ L'entreprise ESSAM, 65 bis avenue A Dumas 69120 VAULX EN VELIN
- ↳ L'entreprise WANNITUBE, 87 bd du Parc de l'Artillerie 69007 LYON

Après demande de complément quand nécessaire, aucune entreprise n'a été écartée suite à l'analyse des dossiers de candidature.

La vérification des opérations n'a fait apparaître aucune erreur dans les offres des entreprises (report du prix entre devis et acte d'engagement, multiplications, additions et reports)

Il a été procédé au classement des offres selon les conditions établies dans le règlement de la consultation.

#### Analyse des offres initiales

Les critères pris en compte lors de l'attribution du marché sont par ordre décroissant :

- Critère prix noté sur la base de 60 points :
- Critère Mémoire technique, noté sur la base de 40 points

Lors de l'examen de l'offre de WANNITUBE, il a été constaté que l'entreprise n'a pas répondu à l'offre de base :

- ✘ Plusieurs seuils de puissance dans le mémoire technique pour des échangeurs à plaques et joints, ce qui peut impacter les prix des sous-stations du CHPH et de Mangini.
- ✘ Après demande des précisions nécessaires sur la plateforme du 05/02/2020, WANNITUBE a transmis le même jour un courrier explicatif et son mémoire technique rectifié.  
L'offre de base de WANNITUBE peut donc être prise en compte pour l'analyse.

#### Analyse des offres avant négociation

Critère Prix noté sur la base de 60 points :

Candidat ESSAM			
critère pris global de l'offre	montant HT du candidat	note de base	note pondérée
Bâtiment CHPH Unité Inter	50 354,00 €	60	50,5
Bâtiment Mangini	49 757,00 €	60	50,9
Bâtiment le Charvet	29 867,00 €	60	56,6
<b>TOTAL</b>	<b>129 978,00 €</b>	<b>60</b>	<b>52,1</b>
Candidat WANNITUBE			
critère pris global de l'offre	montant HT du candidat	note de base	note pondérée
Bâtiment CHPH Unité Inter	42 387,00 €	60	60
Bâtiment Mangini	42 220,00 €	60	60
Bâtiment le Charvet	28 197,00 €	60	60
<b>TOTAL</b>	<b>112 804,00 €</b>	<b>60</b>	<b>60</b>

Critère Mémoire technique, noté sur la base de 40 points :

critère mémoire technique, noté sur la base de 40 points	note de base	ESSAM		WANNITUBE	
		qualité de la réponse	note pondérée	qualité de la réponse	note pondérée
note sommaire indiquant les principales mesures pour assurer					
sécurité, hygiène	1,6	0,9	1,44	0,9	1,44
bonne tenue propreté du chantier	1,6	0,9	1,44	0,9	1,44
signalisation protection	2,4	0,85	2,04	0,85	2,04
gestion de l'élimination des déchets, lieux de stockage	2,4	0,85	2,04	0,85	2,04
justificatif d'une visite du site	4	0,75	2	0,75	3
note sommaire fournissant des indications sur					
la provenance des fournitures	12	0,75	6	0,75	6
qualité du schéma organisationnel du Plan Assurance Qualité					
durée prévisibles des différentes phases du chantier	6,4	1	4,8	0,25	3,2
indications concernant les procédés et moyens d'exécution humains et matériels	6,4	0,75	4,8	0,75	3,2
méthodes et processus pour assurer la qualité de finition	3,2	0,75	2,4	0,75	2,4
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>		<b>26,96</b>		<b>24,76</b>

Au terme de l'analyse, il est proposé un classement suivant :

entreprise	Montant HT	note prix	note technique	Total	Classement
ESSAM	129 978,00 €	52,1	26,96	<b>79,06</b>	<b>2</b>
WANNITUBE	112 804,00 €	60,0	24,76	<b>84,76</b>	<b>1</b>

**Sur la base du tableau de synthèse ci-dessus, et comme le règlement de la consultation l'y autorise, la commune a décidé d'ouvrir des négociations avec les 2 candidats ESSAM et WANNITUBE.**

La réunion de négociation s'est déroulée le 18 mars 2020 à 9h00 avec l'entreprise Wannitube, et à 10h10 avec l'entreprise ESSAM.

Les candidats ont été invités à déposer leur nouvelle offre pour le 25 mars à 12h00 sur la plateforme de la Voix de l'Ain.

#### Ouverture des plis après négociation

Lors de l'ouverture des plis (arrivée par voie électronique), les deux entreprises ESSAM et WANNITUBE ont remis leur offre finales technique et financière.

La vérification des opérations n'a fait apparaître aucune erreur dans les offres des entreprises :

- report du prix entre devis et acte d'engagement
- multiplications, additions et reports

Il a été procédé au classement des offres selon les conditions établies dans le règlement de la consultation.

#### Analyse des offres après négociation

Critère Prix noté sur la base de 60 points :

<b>Candidat ESSAM</b>			
critère pris global de l'offre	montant HT du candidat	note de base	note pondérée
Bâtiment CHPH Unité Inter	42 202,00 €	60	60,0
Bâtiment Mangini	39 486,00 €	60	60,0
Bâtiment le Charvet	21 056,00 €	60	60,0
<b>TOTAL</b>	<b>102 744,00 €</b>	<b>60</b>	<b>60,0</b>
<b>Candidat WANNITUBE</b>			
critère pris global de l'offre	montant HT du candidat	note de base	note pondérée
Bâtiment CHPH Unité Inter	42 387,37 €	60	59,7
Bâtiment Mangini	42 219,67 €	60	56,1
Bâtiment le Charvet	28 196,57 €	60	44,8
<b>TOTAL</b>	<b>112 803,60 €</b>	<b>60</b>	<b>54,6</b>

Critère Mémoire technique, noté sur la base de 40 points :

critère mémoire technique, noté sur la base de 40 points	note de base	ESSAM		WANNITUBE	
		qualité de la réponse	note pondérée	qualité de la réponse	note pondérée
note sommaire indiquant les principales mesures pour assurer					
sécurité, hygiène	1,6	0,9	1,44	0,9	1,44
bonne tenue propreté du chantier	1,6	0,9	1,44	0,9	1,44
signalisation protection	2,4	0,85	2,04	0,85	2,04
gestion de l'élimination des déchets, lieux de stockage	2,4	0,85	2,04	0,85	2,04
justificatif d'une visite du site	4	0,75	3	0,75	3

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20200603-DE-2020-33-DE  
Date de télétransmission : 16/06/2020  
Date de réception préfecture : 16/06/2020

note sommaire fournissant des indications sur					
la provenance des fournitures	12	0,75	9	0,75	9
qualité du schéma organisationnel du Plan Assurance Qualité					
durée prévisibles des différentes phases du chantier	6,4	1	6,4	0,25	1,6
indications concernant les procédés et moyens d'exécution humains et matériels	6,4	0,75	4,8	0,75	4,8
méthodes et processus pour assurer la qualité de finition	3,2	0,75	2,4	0,75	2,4
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>		<b>32,56</b>		<b>27,76</b>

Au terme de l'analyse après négociation, il est proposé un classement présenté dans le tableau ci-après :

entreprise	Montant HT	note prix	note technique	Total	Classement
<b>ESSAM</b>	102 744,00 €	60,0	32,56	92,56	<b>1</b>
WANNITUBE	112 803,60 €	54,6	27,76	82,41	2

#### Classement final des offres

Après négociation, le maître d'œuvre propose à la commission MAPA de retenir l'entreprise ESSAM qui présente l'offre économique la plus avantageuse pour un montant total de 102 744,00 € HT.

Il est fait le constat que l'offre de l'entreprise ESSAM a reçu une note totale de 92,56, supérieure de 10,15 par rapport à l'offre se classant en second, à savoir celle de l'entreprise WANNITUBE, avec une meilleure note de prix et une meilleure note technique.

Conformément à la présente analyse des offres, il est préconisé de retenir l'offre de l'entreprise ESSAM, qui est à la fois cohérente en termes de prix et pertinente au niveau technique.

ESSAM a convaincu La commune de Plateau d'Hauteville sur sa capacité à se mobiliser pour proposer une organisation, un planning et un prix en adéquation avec le projet.

La commission MAPA propose ainsi au Conseil municipal de retenir l'offre présentée par l'entreprise ESSAM pour la réalisation des travaux de raccordement de 3 nouveaux bâtiments au réseau de chaleur d'Hauteville-Lompnes.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **RETIENT** l'offre présentée par l'entreprise ESSAM pour la réalisation des travaux de raccordement de 3 nouveaux bâtiments au réseau de chaleur d'Hauteville-Lompnes pour un prix de 102 744 € HT.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations



Le Maire,

Philippe EMIN